ICANN82 | Forum de la communauté – Réunion conjointe : GAC et CPH
Mercredi 12 mars 2025 – 09h00 à 10h00 PST

JULIA CHARVOLEN

Bonjour ! Bienvenue à cette session conjointe du GAC avec la Chambre des parties contractantes ce mercredi 12 mars à 16 h UTC. Veuillez noter que cette session est enregistrée et qu'elle est régie par les normes de conduite requise par l'ICANN et par la politique anti-harcèlement de la communauté de l'ICANN.

Au cours de cette session, les questions ou commentaires soumis dans le tchat seront lus à haute voix s'ils sont présentés dans le bon format. N'oubliez pas d'indiquer votre nom et la langue dans laquelle vous vous exprimez au cas où vous parleriez une langue autre que l'anglais. Parlez clairement et à un rythme raisonnable pour permettre une interprétation précise, et veillez à mettre en mode silencieux tous les autres appareils lorsque vous parlez. Vous pouvez accéder à toutes les fonctionnalités disponibles pour cette session dans la barre d'outils Zoom.

Sur ce, je laisse la parole au président du GAC, Nicolas Caballero.

NICO CABALLERO

Merci beaucoup Julia. Bon après-midi. Bonsoir à toutes et à tous. Bienvenue à cette session du GAC avec la CPH — la Chambre des parties contractantes. Nous avons Beth Bacon, Owen Smigelski

alors — si je ne me trompe pas dans la prononciation. Nous avons Sarah, mais je n'ai pas le nom de famille de Sarah. Désolé. J'ai oublié, Sarah Wyld. Catherine Paletta. Et mon vice-président, Nigel Hickson, du Royaume-Uni.

Alors c'est vrai que nous avons un ordre du jour assez intéressant aujourd'hui pour cette session. D'une part, nous allons -- nous avons 60 minutes exactement. Et comme vous pouvez l'imaginer, nous allons bien sûr parler du SMSI+20 avant le prochain cycle de nouveaux gTLD. C'est un petit peu obligatoire compte tenu des circonstances.

Nous parlerons des demandes urgentes. Nous allons également évoquer le projet ou le rapport INFERMAL. Et nous allons nous assurer aussi, si le temps le permet, d'avoir une bonne session de questions-réponses tout à la fin.

Eh bien, sans plus attendre, je vais maintenant passer la parole à ma bonne amie Beth Bacon pour quelques remarques liminaires.

BETH BACON

Chers amis, bonjour. Je m'appelle Beth Bacon. Je suis présidente du groupe de travail ou plutôt du groupe de parties des représentants des opérateurs de registre. Je serai très très brève. Merci beaucoup. Et merci aussi de ne pas me mettre la lumière en pleine figure.

Alors ce dialogue est extrêmement précieux pour nous, alors n'hésitez pas à m'interrompre en pleine présentation. Si vous avez

effectivement une question à me poser, n'hésitez pas à intervenir. N'attendez pas la fin de nos présentations. Je passe la parole à Owen.

OWEN SMIGELSKI — Owen Smigelski. Alors je suis président du Groupe de représentants des bureaux d'enregistrement. Alors je ne prendrai pas plus de temps par rapport à ce que vient de dire Beth. Merci beaucoup

NICO CABALLERO — Est-ce que vous voulez peut-être ajouter quelque chose ou Sarah.

CATHERINE PALETTA — Non, non. Rien du tout! Je suis ravie d'être là.

NICO CABALLERO — Est-ce que nous avons une présentation, Beth ?

BETH BACON — Nous avons effectivement quelques transparents.

NICO CABALLERO — À vous la parole. Beth.

BETH BACON — Nous avons en fait un transparent. Effectivement, nous n'avons rien mis dessus. Alors évidemment, ce serait dommage de ne pas

parler du SMSI+20 avec tous ces représentants dans la salle. Nous savons que vous, tous, eh bien, vous participez aux préparatifs de cette révision SMSI+20. Et je voulais peut-être partager avec vous, eh bien, ce que la communauté technique fait au sein de l'ICANN pour se préparer à cette révision. Et je voulais vous offrir nos services. Vous êtes les représentants dans la salle. Vous êtes là aussi. Vous êtes peut-être l'un des piliers de ce modèle de gouvernance multipartite de l'ICANN. Vous connaissez le modèle. Vous en connaissez la valeur. Et il vous revient aussi de négocier.

NICO CABALLERO Oui, mais, le charme de cette réunion, c'est que, en fait, eh bien, les personnes qui sont ici présentes ne vont pas tous et toutes participer à ces préparatifs. Cela dépend un tout petit peu des dispositions qu'ont prises les gouvernements. Donc tous les représentants du GAC ne participent pas forcément à ces travaux. Et c'est toute la beauté de cette réunion, justement parce que nous pouvons parler ensemble de ce que nous pouvons peut-être mettre sur la table, ce que nous pouvons peut-être transmettre comme message aux diplomates, aux collègues qui travaillent dans les différents ministères au sein d'un gouvernement, leur soumettre nos réflexions, question, justement, de susciter un petit peu la discussion. Désolé de vous avoir interrompu.

BETH BACON Oui, alors c'est vous qui faites ce travail, évidemment. Et je comprends bien. Alors évidemment, nous sommes ici au GAC et

c'est vrai que l'ICANN, eh bien, au sein de l'ICANN, eh bien, ce travail représente peut-être 1/10 des travaux que vous avez à entreprendre. Donc, merci beaucoup.

En tant que communauté technique, nous vous offrons nos services. Comme le disait Nico, pour ceux et celles qui participent aux travaux sur le SMSI+20, eh bien, nous sommes là. Nous sommes là pour vous aider.

Alors quelques priorités, peut-être plus généralement. Alors, c'est vrai que le soutien pour, eh bien, les lignes d'action qui étayent le modèle multipartite, eh bien, tout cela est très important en tant qu'opérateur technique de l'Internet. Un système de gouvernance qui reflète en fait le fonctionnement technique est essentiel. En fait, nous nous sentons évidemment partie prenante de la communauté qui établit les règles — les gouvernements et les parties non commerciales, les exploitants, etc.

Alors on me dit quelque chose à l'oreille. Donc, pour nous, nous voulons continuer à appuyer ce modèle multipartite. Nous pensons qu'il est essentiel pour continuer à assurer un Internet interopérable. Alors, n'oubliez pas, si vous avez des questions, des observations ou des préoccupations, n'hésitez pas à intervenir.

En tant qu'opérateurs de registre et en tant que bureaux d'enregistrement, nous participons à plusieurs processus de préparation sous l'aspect technique. Nous essayons de vous aider, d'aider les gouvernements et de, peut-être, poser les bonnes questions. Alors, par exemple, quelle est la meilleure voie à suivre ?

Comment faire en sorte que notre relation soit la meilleure ? Donc, comme je le disais, je vous offre nos services. Nous sommes une ressource pour vous.

NICO CABALLERO

Merci beaucoup, Beth. Observations, commentaires, questions de la part du GAC ? Alors c'est vrai que nous avons eu de nombreuses discussions concernant, eh bien, le SMSI+20 en ligne lors des appels d'intersession. Hier et avant-hier également durant nos sessions. Mais évidemment, il est toujours très utile d'avoir une interaction directe avec la CPH, la Chambre des parties contractantes.

Je vois que le Canada et la Suisse demandent la parole. Le Canada d'abord.

DAVID BEDARD

Merci Nico. Et merci d'être là. Alors je m'appelle David Bedard. Alors je voulais simplement justement appuyer justement la participation de la communauté technique dans les discussions au SMSI+20. C'est absolument essentiel. Et là, je vous encourage tous également à contacter vos communautés techniques dans vos pays respectifs pour qu'elles puissent participer également dans les préparatifs. Nous avons nous-mêmes lancé nos propres discussions et nous nous préparons à engager un dialogue avec notre communauté technique également. C'est absolument essentiel.

NICO CABALLERO Merci le Canada. La Suisse. Bonjour. Roger Kania de la Suisse au micro.

JORGE CANCIO Jorge Cancio de la Suisse.

Merci beaucoup. Merci d'être là. Merci de soulever ce point qui me semble très très important. La révision du SMSI a un effet sur tout l'écosystème dans lequel évolue, entre autres, l'ICANN, parmi de nombreux autres poissons. Tout changement dans l'écosystème, bien sûr, eh bien, aura un effet sur l'ICANN. Je crois que nous sommes tous d'accord. Il est très, très important que nous puissions participer à ces discussions.

Je crois qu'il est très encourageant aussi de voir que la communauté technique se réunit. Vraiment, je m'en félicite. Je vous en félicite. Et si je peux me permettre, j'aimerais vous inviter ou en tout cas vous suggérer de vous [retenir] avec également les autres représentants de la communauté ou les autres représentants qui font partie de ce modèle multipartite, les universités, le monde universitaire, le monde associatif, la société civile. Plus nous nous mobilisons et mieux ce sera lorsque nous aurons nos réunions à New York ou à Genève plus avant. Eh bien, ce sera beaucoup plus facile pour nous que de pouvoir nous référer à une position harmonisée ou partagée par les autres groupes de parties prenantes. Merci beaucoup de votre travail.

NICO CABALLERO

Merci la Suisse. D'ailleurs, c'est l'un des objectifs stratégiques. Corrigez-moi si je me trompe, mais il me semble qu'il s'agit de l'objectif stratégique 8 que nous avons au sein du GAC. Un groupe avec des vice-présidents a été affecté, entre guillemets, à cette thématique de l'objectif stratégique 8.

Le Danemark, vous aviez levé la main ? Allez-y.

FINN PETERSEN

Oui. Bonjour. Finn, du Danemark. Finn Peterson. Merci à mes collègues. Je suis totalement d'accord avec eux. Je crois que la participation de la communauté technique, eh bien, est essentielle. Je me réjouis qu'elle se soit mobilisée.

Alors c'est vrai que, au départ, nous avions, eh bien, peut-être un certain problème au niveau du Pacte numérique mondial. Mais bon, je me réjouis de voir que vous êtes rassemblés dans un même groupe, question de pouvoir faire pression. Alors ce que je voulais dire, c'est qu'à l'avenir vous pourriez effectivement nous aider à résoudre certains des problèmes que rencontrent les gouvernements.

Pour nous, l'un des éléments les plus importants dans les négociations et dans nos conversations plus informelles, eh bien, c'est de pouvoir convaincre que, effectivement, l'ICANN est une organisation qui pourrait peut-être bien réaliser sa mission et, en

même temps, prendre soin de l'intérêt public. Pour moi, il est très positif de voir que, vous, vous réfléchissiez sur le long terme.

Et puis c'est vrai. Il est très important et il faut soulever ou attirer l'attention de toutes les parties prenantes pour dire que vous êtes une communauté extrêmement utile, et pas seulement pour les gouvernements d'ailleurs.

BETH BACON Oui, vous avez tout à fait raison. L'ICANN, en tant que communauté, s'assure que nous soyons constamment en train d'améliorer notre travail afin d'être plus efficaces et afin d'atteindre les résultats escomptés. Donc, je crois que vous avez tout à fait raison.

NICO CABALLERO J'ai d'abord l'Allemagne et puis l'Égypte. L'Allemagne ?

RUDY NOLDE Rudy Nolde, de l'Allemagne.

Je ne peux que souscrire à ce que vient de dire l'intervenant précédent et vous encourager à participer aux prochaines consultations des parties prenantes. Je crois que ce sera extrêmement utile pour la communauté technique, mais aussi pour la communauté des entreprises et des utilisateurs commerciaux au niveau national et au niveau régional.

J'aimerais ajouter qu'il serait très utile que les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement, eh bien, se connectent

également, eh bien, aux forums nationaux sur la gouvernance d'Internet — les IGF. Comme l'a dit la Suisse aussi, je crois que c'est un très bon point de départ que vous participiez effectivement à ces discussions sur le SMSI. C'est un point de départ pour être en meilleure relation avec vos communautés locales.

NICO CABALLERO Merci beaucoup, l'Allemagne. Avant de passer la parole à l'Égypte, je peux témoigner du fait que certains membres de la CPH ont déjà commencé justement à le faire au niveau des forums sur le DNS. Pas partout dans le monde, mais dans certaines régions dans mon pays, le Paraguay. Eh bien, nous avons un forum du DNS où effectivement quelques membres de la CPH prennent part. D'ailleurs, c'est un forum qui a beaucoup de succès. Nous avons beaucoup de participants des gouvernements, du monde universitaire, des entreprises… Et certains membres de la CPH étaient là d'ailleurs, et nous nous sommes bien amusés.

Donc je vous encourage très certainement. Je suis tout à fait d'accord avec vous, l'Allemagne, la Suisse et le Danemark. Alors il est important de mobiliser aussi les FGI dans chacun des pays. Je crois que c'est une très très bonne idée, bon, peut-être pas comme point de départ puisque cela a déjà été fait dans certains pays, mais je crois que ce sera une manière de renforcer la coopération. Désolé de vous avoir fait attendre, l'Égypte.

CHRISTINE ARIDA

Oui, bonjour. Pas de problème. Je m'appelle Christine Arida, de l'Égypte. Je voulais me joindre aux collègues justement pour vous remercier d'avoir mis le thème du SMSI+20 sur le tapis. C'est très, très important. Et comme on l'a déjà dit, il est très, très important que toutes les parties prenantes se rassemblent autour de ce thème.

Alors, il y a un composant de la révision du SMSI+20, eh bien, c'est la révision du mandant du FGI. Eh bien, je crois que la communauté technique a un rôle à jouer à ce niveau pour apporter des ressources supplémentaires, des ressources qui sont bien, bien nécessaires. Alors, le FGI, eh bien, est un forum où se tiennent des discussions politiques qui sont importantes, dont nous pouvons tous bénéficier. Je crois qu'il faut peut-être renforcer, puisque l'occasion se présente -- eh bien, de renforcer ce mécanisme puisqu'effectivement, l'IGF, eh bien, se déroulera juste avant le processus de négociation.

NICO CABALLERO

Merci à l'Égypte. Je dois arrêter de prendre des questions pour préserver le temps qu'il nous reste et donner la parole à ma collègue Catherine Paletta.

CATHERINE PALETTA

Merci. Notre prochain sujet, c'est la prochaine série de nouveaux gTLD.

Nous sommes ici pour évoquer les alertes précoces et les avis du GAC. J'ai participé à la session du GAC dimanche, à propos des procédures ultérieures. Et je sais que vous allez organiser du renforcement de capacité à Prague, à l'ICANN83. Et ce renforcement des capacités va porter sur les apprentissages tirés de la précédente série et comment élaborer des alertes précoces et des avis du GAC.

L'UPU a suggéré que les participants à ces procédures — alerte précoce et avis du GAC — pourraient alimenter cette nouvelle session de ICANN83 avec leurs enseignements. Les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre veulent assurément apporter leur soutien. Vous parlez de la façon dont ils ont organisé ce processus. Il y avait Beth Bacon, qui était au GAC lors de la prochaine précédente série, donc elle l'était de part et d'autre de cette question. Donc, nous voulons vraiment servir de ressources pour accomplir ces éléments de façon efficace, pour répondre aux besoins des entreprises et des gouvernements.

Donc, je voulais vous demander si vous aviez des questions en particulier ou des réflexions, peut-être, à propos des alertes précoces du GAC. Mais principalement, nous voulons vous servir de ressources.

NICO CABALLERO Merci Catherine. Vous avez la parole si vous avez des questions à propos des alertes précoces ou des avis du GAC.

Catherine l'a stipulé à juste titre. Les opérateurs de registre sont des ressources pour le GAC, notamment grâce à leur apprentissage de la série de 2012. Beth, tu étais avec nous, membres du GAC ?

BETH BACON

Non, je n'avais que quinze ans à l'époque. Non, je blague. En 2012, j'étais une membre de l'équipe NTAA. Et nous étions des pionniers à l'époque, pendant cette série de 2012. Et le GAC devait naviguer des eaux un peu difficiles, car il fallait examiner la similarité des chaînes, les alertes précoces. Il fallait vraiment savoir comment tout s'imbriquait. Et ce n'était pas facile. C'était un peu opaque.

Aujourd'hui, c'est un peu plus clair. Pour cette nouvelle série, le GAC pourra tirer parti d'un cap clairement fixé et de dire que pour ce volet du processus, il faut avoir le temps de faire des alertes précoces du GAC, il faut des avis pour cet élément par exemple, car le GAC sera intéressé par de nombreux domaines de premier niveau et voudra qu'ils intègrent l'infrastructure.

Si vous voulez qu'on en parle, on peut en parler, il n'y a pas de problème. Certains d'entre nous sont des anciens candidats. Certains d'entre nous sont des opérateurs. Donc nous pouvons vous aider.

NICO CABALLERO

Merci Beth. Je me souviens de cette réunion. C'était ma première réunion de l'ICANN et j'avais sept ans. Et je ne comprenais rien. Mais j'avais beaucoup de mal à comprendre les acronymes et le

jargon. Je me demandais vraiment de quoi parlaient les gens. Mes excuses, je digresse.

Le Royaume-Uni, désormais.

NIGEL HICKSON

Nigel Hickson au micro. Merci, Monsieur le Président. J'aurais aimé être aussi jeune que vous à l'époque, mais je n'étais qu'un peu moins vieux.

Oui, c'est tout à fait juste. Il faut rassembler les expériences. Il faut compiler nos connaissances de l'époque et analyser la façon dont nous nous sommes débrouillés.

Alors il y a un volet que j'aimerais évoquer brièvement. Pendant le processus de l'IRT, l'équipe de révision de la mise en œuvre, et, par ailleurs, vous aurez des informations dans le guide à propos des alertes précoces et des avis du GAC -- ce que je veux évoquer, c'est la question de la coopération et de l'interaction.

Imaginez que je suis un pays représenté au GAC et que je voudrais mettre en place une alerte précoce pour une chaîne, en particulier pour des raisons culturelles ou politiques. Et dans cette alerte précoce, j'explique quelles sont mes préoccupations et je les étaye, ces préoccupations. Plutôt que de dire « Oh, je ne sais pas si j'étaye mes préoccupations », eh bien, ce sera évidemment beaucoup plus efficace. Évidemment, nous pourrons également organiser des consultations avec l'entité qui propose cette chaîne, mais je ne sais pas comment l'on peut faire cela. Probablement pas directement,

mais par le biais de l'architecture de soutien de l'ICANN. C'est important, car les alertes précoces doivent être efficaces. Plutôt que d'avoir une chaîne validée que personne ne veut ou à laquelle des gens s'opposent, donc, il faut vraiment bien étayer nos préoccupations dans les alertes précoces pour qu'elles soient efficaces, les alertes précoces.

NICO CABALLERO Merci au Royaume-Uni. Vous avez toujours la parole, si vous le souhaitez, pour des questions, des réflexions, avant de passer au prochain sujet. Personne ne se manifeste. Je donne la parole à Owen Smigelski, du Groupe des représentants des bureaux d'enregistrement — président de ce groupe.

OWEN SMIGELSKI Owen Smigelski, président du Groupe des représentants des bureaux d'enregistrement.

Nous saluons les efforts du GAC. Il y a environ deux semaines, Fabien et Gabe m'ont contacté, ainsi que d'autres groupes de la communauté de l'ICANN, pour que nous puissions réfléchir à la façon dont on pouvait authentifier les autorités répressives qui déposent des requêtes urgentes. On sait que ce n'est pas forcément une approche multipartite, mais ce n'est pas non plus un PDP — un processus d'élaboration de politiques. Mais tout cela se fait sous l'égide de la communauté de l'ICANN, en tirant parti de nos liens avec l'ICANN pour résoudre un problème.

Un autre élément qui n'était pas forcément évident, mais moi j'étais avocat spécialisé dans la défense des marques et je n'étais pas nécessairement conscient de la façon dont les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre fonctionnaient, quand je me suis rendu compte qu'il y avait parfois des criminels qui se présentaient comme des autorités répressives et déposaient des faux mandats ou des fausses ordonnances judiciaires auprès des bureaux d'enregistrement. Alors je sais que, parfois, nous avons eu des fausses demandes de transfert de la part de fausses instances judiciaires. Et donc, dans le RDRS, vous pouvez choisir quel type de demandeur vous êtes.

Et je pense qu'il y a également beaucoup d'individus et d'entités qui pensent qu'ils sont des autorités répressives, alors qu'ils ne le sont pas. Donc il y a une différence entre faire appliquer la loi et faire partie d'une autorité répressive. Parfois, mon équipe dit « ça ne peut pas être une autorité répressive, car l'adresse est une adresse .ORG ». NetBeacon sait de quoi je parle. Mais en réalité, il s'agissait d'un comté dans un État des États-Unis, et la police locale et le gouvernement local utilisaient .ORG. Donc, c'était une requête légitime venant d'une autorité répressive, mais nous n'avons pas nécessairement les ressources pour enquêter là-dessus.

Donc, si l'on peut travailler avec le PSWG et le GAC pour identifier de meilleure façon ces demandeurs, eh bien, nous serions ravis de pouvoir le faire.

J’ai d’autres responsabilités également, mais je sais que nous avons Tucows, un bureau d’enregistrement qui va avoir son mot à dire à propos de cela. Nous pourrions réfléchir à élaborer un cadre qui nous permet d’authentifier les demandes provenant réellement d’autorités répressives.

Ai-je quelque chose à dire ? Peut-être. Ça dépend de ce que pensent nos collègues du GAC. Il me semble que nous avons des représentants des autorités répressives ici dans la pièce. Donc, si vous avez des questions pour Owen, Catherine, Beth ou Sarah, vous êtes les bienvenus, évidemment. Je ne vois pas de personnes se manifestant en ligne.

La Commission européenne.

GEMMA CAROLILLO Merci beaucoup, Nico. Je ne travaille pas pour une autorité répressive. Je travaille pour la Commission européenne. Mais comme tu le disais, il y a beaucoup de collègues de ces autorités dans la pièce.

Alors d’abord, un bref commentaire. Nous avons besoin de collaborer. Et Finn et Jorge l’ont évoqué un peu plus tôt. Si l’on avance sur ce sujet, on pourra montrer à nos gouvernements que le modèle de l’ICANN fonctionne. Car si la situation est gravissime et que la situation est très urgente, c’est difficile de dire qu’il n’y a pas de politique pour traiter ces requêtes urgentes. Donc je pense

que des progrès conjoints en la matière ne feront [qu'éprouver] notre modèle.

Par ailleurs, nous nous réjouissons de collaborer sur le mécanisme d'authentification. Vous avez pris note de nos préoccupations. C'est une bonne chose et il faut également que nous travaillions sur le calendrier. Il faut travailler de front et nous sommes ravis que la GNSO et le Conseil d'administration soient parvenus aux mêmes conclusions. Si une requête est authentifiée, eh bien, on peut plancher sur un calendrier en se fondant sur cette hypothèse.

NICO CABALLERO Merci à la Commission européenne. L'Inde, désormais.

SUSHIL PAL Un représentant du GAC pourrait-il authentifier une telle requête ? Alors il faudrait que l'on réfléchisse à une vérification des identificateurs pour ces demandes provenant d'autorités répressives, plutôt que de mettre cette question de vérification des identificateurs en pause parce que cela coûte cher.

OWEN SMIGELSKI Alors, pour ce qui est des enregistrements de noms de domaine, eh bien, vérifier l'identité de quelqu'un par le biais d'une carte d'identité, ce n'est pas dans notre champ d'application. Ce n'est pas quelque chose qu'un bureau d'enregistrement ou que mes clients peuvent faire de par le monde.

Je pense que pour 99,9 % de nos clients qui mènent des activités licites, eh bien, cela représentait une charge administrative considérable. Vérifier l'identité de quelqu'un, cela pourrait coûter jusqu'à 25 $, selon une étude récente. Donc, c'est 2,5 à 5 fois le prix de certains noms de domaine. Ce peut être une solution, mais je ne suis pas sûr.

Je comprends qu'il y a des préoccupations relatives à l'identité des individus. Mais si quelqu'un se tourne vers nous — bien, les autorités répressives ont un accès particulier du moins, s'ils ont une juridiction, ils peuvent avoir un accès particulier. Pas tout le monde, évidemment.

Il y a, aux États-Unis notamment, de telles entités. D'autres entités de par le monde aussi peuvent avoir un accès plus rapide aux données. Donc il faut avoir des normes plus élevées pour garantir l'authenticité de ces demandes. Si Gabe du FBI me contacte, je sais qui il est. Eh bien, ce n'est pas un problème. Mais il se peut que quelqu'un d'autre me contacte et que ce soit un individu qui fait vraiment partie d'une autorité répressive. Mais je n'ai pas de moyen de le savoir. Donc il faudrait avoir un système de contrôle afin qu'il puisse avoir un accès favori lorsqu'il nous contacte.

NICO CABALLERO Alors merci, Owen. L'Inde, ça vous suffit ?

SUSHIL PAL

Alors je crois qu'il est intéressant de voir, en fait, que, en fait, le groupe de représentants des registres, eh bien -- justement, on revient à cette identification. Je crois que nous partageons les mêmes préoccupations. Alors, c'est vrai que l'on parle de 25 $. Alors, j'aimerais partager l'expérience de mon pays.

Dans mon pays, le coût est bien moindre. C'est moins d'un dollar. C'est mon expérience en tout cas. Mais en fait, on pourrait, en tant que GAC, peut-être proposer à l'ICANN qu'elle entame une relation ou peut-être un dialogue avec certaines startups concernant, justement, des solutions de vérification d'identité, surtout s'il faut mettre une solution à l'échelle. Le coût pourrait être un paramètre. Merci.

NICO CABALLERO

Merci l'Inde. D'autres observations ? D'autres questions ? Alors je ne vois pas de demande de parole en ligne non plus. Pas de demande de parole dans la salle. Je pense que nous pouvons passer au thème suivant.

Sarah, si j'ai bien compris, tu vas nous parler de INFERMAL. Alors, selon notre ordre du jour, nous allons parler du projet INFERMAL. Donc, parlons-en.

BETH BACON

Chouette, j'ai de la chance ! Alors c'est vrai que c'est un point qui a été ajouté un peu plus tard à l'ordre du jour, car nous savions que le GAC y était intéressé. Donc c'est pour ça que nous n'avons pas

choisi quelqu'un pour parler de ce projet. Alors dans nos réunions préparatoires et dans les discussions que vous avez eues avec d'autres groupes, nous avons bien compris que le résultat, les constatations plutôt de l'étude ou du rapport INFERMAL vous intéressent. Je serais ravie d'en parler.

J'aimerais peut-être recueillir votre sentiment, question que nous puissions reprendre vos observations dans nos travaux lorsque nous parlons des données que nous recueillons justement, au moment de parler de tout ce qui a trait aux utilisations malveillantes du DNS et les prochaines étapes.

NICO CABALLERO Merci. Alors j'ai une question, une question générale pour toi, Beth, Owen, Sarah, Catherine. Alors justement, on a effectivement un pourcentage très élevé d'augmentation de l'utilisation malveillante du DNS. Quelle est la corrélation avec le fait d'avoir une API ouverte de sources ouvertes ? Quelle est la corrélation si elle existe ? Y a-t-il une relation directe ?

OWEN SMIGELSKI En tant que bureau d'enregistrement, je peux en parler. Je crois qu'en fait il y a un malentendu concernant l'accès aux API. Alors, par exemple, notre bureau d'enregistrement, eh bien, est un bureau d'enregistrement de détail. Donc vous venez, vous créez votre nom, etc. Et vous créez votre propre nom de domaine. Mais si vous êtes, par exemple, eh bien, un bureau d'enregistrement

comme Tucows, eh bien, vous ne pouvez pas le faire. Shopify, d'ailleurs, eh bien, est un client de Tucows. Si vous créez effectivement, eh bien, un compte avec Tucows, vous êtes plutôt un revendeur. Alors, les personnes qui en fait construisent peut-être un nom de domaine ou qui veulent un nom de domaine individuel, ils vont passer par Tucows, qui est en fait une API.

Et l'inquiétude que nous avons dans ce rapport, lorsque l'on nous dit qu'effectivement l'API est un indicateur de fraude potentielle et d'utilisation malveillante, on est en train de dire que Tucows est en fait un catalyseur de fraude.

SARAH WYLD Alors concernant l'API, en fait, si vous voulez faire quoi que ce soit, vous devez être authentifié, c'est-à-dire qu'il vous faut un nom d'utilisateur et un mot de passe avant de passer une commande. Par exemple, pour enregistrer un nom de domaine, vous devez d'abord créer un compte avec nous.

NICO CABALLERO Merci Sarah. Merci Owen. Des observations, des questions, des réflexions à partager ? La Commission européenne.

GEMMA CAROLILLO Gemma Carolillo de la Commission européenne. Nous en avons débattu de ce rapport avec plusieurs groupes, le SSAC… Nous avons également eu nos discussions en interne sur les utilisations malveillantes du DNS, avec l'ALAC aussi. Donc je crois que nous en

avons beaucoup parlé. Maintenant, nous connaissons un petit peu le contenu de ce rapport.

Mais c'est vrai que, dans la session avec l'ALAC, nous avions demandé quelle était la réaction des parties contractantes. Que pensez-vous de ce rapport ? Il y a plusieurs constatations, en effet, qui ont trait notamment à la question spécifique de savoir lorsque vous avez des domaines enregistrés à des fins malveillantes, eh bien, les situations et les atténuations ou les mesures d'atténuation ex-post peuvent ne pas être très efficaces. Quel est votre sentiment et quel est votre sentiment aussi par rapport aux conclusions plus générales de ce rapport ? Merci.

OWEN SMIGELSKI

Merci beaucoup pour cette remarque. Le rapport est bon. C'est-à-dire, en fait, il s'attarde sur l'approche à adopter face à des acteurs malveillants. Mais le rapport est incomplet, parce qu'il ne montre pas ce qui se passe après. En fait, vous pouvez effectivement, eh bien, dire que si vous avez par exemple un enregistrement Facebook, comme par exemple facebook.account.com, eh bien, ça ne va pas marcher.

Mais il est impossible d'empêcher, en fait, un enregistrement malveillant. Techniquement, c'est impossible. Et puis, il y aurait effectivement des politiques qu'on pourrait mettre en place, mais qui aboutiraient à de faux positifs. Et on désactiverait des domaines qui sont tout à fait légitimes. Alors, nous avons évidemment constaté pas mal de TLD qui sont enregistrés à des

fins malveillantes. On en parle beaucoup, mais on ne parle pas du délai pour l'application de mesures d'atténuation.

Alors, vous connaissez NetBeacon ? Vous voyez à quel point, eh bien, ses temps de réponse peuvent être rapides. Mais dans les trois quarts des cas, il y a des délais d'atténuation qui sont mesurés en heures, un peu moins en jours. Je crois que, le plus important, c'est la question de savoir à quel rythme on peut répondre face à un signalement de domaine malveillant, et aussi trouver la manière de vraiment désactiver ces noms de domaine très rapidement et à un coût intéressant.

BETH BACON

Je crois que le rapport est intéressant dans la mesure où il montre qu'il y a des circonstances ou des études de cas où, si quelque chose se produit, s'il y a utilisation malveillante du DNS, eh bien, nous recueillons des données et nous nous disons « Eh bien, que pouvons-nous faire en tant qu'opérateurs de registre, en tant que bureaux d'enregistrement qui pourraient peut-être faire la différence ». « Est-ce qu'on crée peut-être un environnement qui est plus propice aux abus ou pas » ? Bon, ça, c'est une manière de voir les choses.

Et puis je reviens sur ce que disait Graeme Bunton, qui a bien décrit la chose. En fait, il a dit lui-même, vous savez, il faut jouer comme c'est un jeu de molette ou de manette. Si vous faites un peu plus, vous tournez la manette plus à gauche, il faut tourner l'autre manette un peu plus à droite et voilà le résultat. Donc je crois qu'il

faudra voir quelles sont les prochaines étapes en matière d'utilisation malveillante du DNS, en conjonction avec d'autres données telles que celles qui sont recueillies par NetBeacon.

Il y a des aspects très, très intéressants. Quels sont les facteurs, par exemple, qui créent un événement propice à ces utilisations malveillantes ? Mais il faut voir exactement ce que peuvent faire les bureaux d'enregistrement. Si un bureau d'enregistrement change un paramètre, voilà ce qui se passe ; si on change un autre paramètre, voilà, la situation change. Ce serait intéressant effectivement de voir ce que pourraient faire les bureaux d'enregistrement.

Donc je le dis parce que le rapport, qui est très, très bien élaboré et intéressant, ne dit pas que si l'on fait X chose, eh bien, le résultat est Y.

NICO CABALLERO Merci beaucoup Beth. J'ai les Pays-Bas, notamment, et puis le Japon.

MARCO HOGEWONING Merci beaucoup. Marco Hogewoning, des Pays-Bas.

Je suis d'accord. Il nous faut être prudents et ne pas montrer du doigt peut-être, eh bien, l'une ou l'autre partie. Alors le rapport INFERMAL fait le rapport entre les API et, par exemple, les enregistrements groupés. Alors, est-ce qu'on peut vraiment faire la distinction entre les gros volumes d'enregistrements générés par

les générateurs de nom de domaine ou les générateurs d'algorithmes de domaine par rapport aux demandes d'enregistrement groupées ? Est-ce que c'est vraiment possible de faire la distinction ?

OWEN SMIGELSKI

Alors ça commence à devenir difficile lorsqu'on essaie effectivement de déterminer ce que ça veut dire que ces enregistrements groupés. Qu'entend-on par là ? Ça veut dire 5000 ? Est-ce que c'est 50, 10 ou 2 ? Encore une fois, on revient au modèle, eh bien, d'un bureau d'enregistrement de revendeurs. Un revendeur pourra peut-être, eh bien, traiter toutes les demandes en une journée - 10 000, disons, qui peuvent être tout à fait légitimes, même si ces demandes proviennent, eh bien, d'un même client.

Moi, j'ai vu des exemples où effectivement une entreprise essaie de lancer une nouvelle marque. La marque est en Widget. Alors elle enregistre un Widget pour des milliers de TLD et de chaînes. Et tout ça peut être légitime. Alors, essayer de trouver la manière de régler le problème de manière générale, c'est vraiment problématique.

Si nous disons que l'enregistrement complet, c'est 50, eh bien, vous savez, les acteurs malveillants vont passer à 49 enregistrements et vont répartir les enregistrements à travers les divers bureaux. C'est-à-dire qu'un acteur malveillant va essayer de trouver la manière de contourner justement la règle. Donc on peut essayer de

trouver la solution à un problème, mais il faut qu'on s'entende sur le fait que c'est un problème.

Alors, côté bureau d'enregistrement, pour nous, les enregistrements groupés ne sont pas un indicateur en soi d'abus potentiel.

CATHERINE PALETTA

Catherine Paletta de Identity Digital.

J'ai aussi un bureau d'enregistrement qui s'appelle name.com. Alors pour répondre à votre question, oui, parfois on peut dégager des tendances. Il y a des enregistrements groupés ou tout autre type d'enregistrement où il semble que, en fait, quelqu'un a recours à des fins malveillantes.

Mais en général, on se penche sur d'autres facteurs. Par exemple dans certains pays, il y a par exemple certains abus. On prend d'autres comptes en considération. Donc tous ces éléments sont à prendre en considération finalement, et pas seulement le fait que ce soit des enregistrements groupés.

Comme l'a dit Owen, l'enregistrement groupé est difficile à définir. Si l'on fixe un nombre, eh bien, les acteurs malfaisants vont évidemment essayer de contourner cette règle. Donc il faut effectivement prendre le paramètre de l'enregistrement groupé avec d'autres éléments également.

Alors, bien sûr, nous ne pourrons pas arriver à une politique de consensus parce que nous définissons l'enregistrement groupé

d'une certaine manière. Non. En fait, il faut vraiment prendre en considération tous les éléments. Bon, c'est effectivement un paramètre sur lequel se penchent les bureaux d'enregistrement. Mais c'est vrai qu'il y a beaucoup d'enregistrements groupés tout à fait licites pour avoir accès, par exemple, à un nom de domaine. Parfois, il y a de très bonnes raisons, parfois il n'y a pas de raison, mais il n'y a tout de même pas de raisons malveillantes.

OWEN SMIGELSKI Merci beaucoup Catherine. Alors je ne suis pas en train de vous dire que les bureaux d'enregistrement ne font rien. Nous ne voulons pas évidemment d'abus ou d'utilisation malveillante. C'est mauvais pour notre réputation. Alors cela a une incidence sur nos marges. Vous savez, ce n'est pas comme si nous touchions 5 000 USD par demande d'enregistrement. C'est peut-être 1 USD ou 2 USD de bénéfices. Donc, s'il y a effectivement désactivation d'un nom de domaine, eh bien, nous perdons de l'argent. Donc nous faisons beaucoup de choses activement, que vous ne voyez peut-être pas — accès à des données internes et des études dont parlait Catherine. Mais nous ne voulons pas d'utilisation malveillante non plus. Merci beaucoup.

NICO CABALLERO Commission européenne, c'est une ancienne main levée ?

GEMMA CAROLILLO Non. Je voulais réagir.

Je voulais réagir à un point spécifique. Vous dites que les mesures d'atténuation rapides doivent être bien examinées. Je crois que c'est très, très important. Il y a d'autres rapports là-dessus.

Alors, il y a beaucoup de bureaux d'enregistrement et de parties contractantes qui font un excellent travail et qui répondent très, très rapidement et mettent en place des mesures d'atténuation. Mais le rapport dit aussi que les actions très rapides d'atténuation, dont les heures, lorsqu'il y a une campagne bien orchestrée, eh bien, à quelques heures, en fait, suffisent aussi pour faire énormément de mal. Nous ne pouvons pas faire de prévention, dites-vous, parce qu'on ne peut pas tout empêcher. Je voulais vous dire évidemment, c'est clair, quand on parle de sécurité, on ne peut pas tout empêcher. Mais ça ne veut pas dire qu'on ne peut rien faire.

Et puis je reviens sur ce que vous disiez sur les enregistrements groupés. Pour nous, il est très, très important d'avoir un retour détaillé de la part des parties contractantes pour que nous puissions demander au SSAC de, peut-être, recueillir les points de vue. En fait, c'est beaucoup plus important d'avoir votre retour pour continuer, pour poursuivre nos recherches, pour faire du travail au niveau du SSAC. Ce rapport n'est pas un rapport évidemment définitif sur les abus, sur les utilisations malveillantes du DNS, mais nous voulons peut-être élaborer une politique sur cette base. Merci beaucoup.

NICO CABALLERO Le Royaume-Uni, puis le Japon et l'Inde.

NIGEL HICKSON Merci Monsieur le Président. C'était excellent de parler du rapport INFERMAL avec l'ALAC, avec la GNSO et d'autres unités constitutives.

Ce rapport, malheureusement, n'a été publié que pendant la dernière réunion. Dès lors, nous n'avons pas eu le temps de nous y atteler de façon approfondie, mais c'est un rapport qui arrive en temps opportun.

Je me souviens, il y a cinq ou six ans, j'étais assis à cette table et je posais des questions à propos des registres des enregistrements groupés. Et on m'a dit que je ne comprenais pas ça bien et qu'il n'y avait de toute façon pas de preuve de cela et qu'on allait mener des enquêtes. Et de toute façon, il n'y avait pas de preuve que les enregistrements groupés pouvaient donner lieu à des activités malveillantes. Moi, je suivais cela. Et l'année dernière, il y a eu un sommet sur les noms de domaine et quelqu'un a montré l'utilisation de l'IA en passant par un revendeur. Ils étaient en mesure d'enregistrer 1000 noms qui étaient complètement fictionnels, puis ensuite -- ils ont été retirés par la suite. Mais cela montrait à quelle vitesse on pouvait faire cela.

Et donc je lui ai demandé comment est-ce que ce revendeur te connaît? Tu es assis ici ? Il est où le KYC ? Il n'y avait pas d'intention malveillante ici, mais je pense qu'il y a un véritable lien entre des

utilisations malveillantes et des processus automatisés. Et je pense que ces enregistrements groupés doivent être assortis d'obligations de connaître l'acheteur.

On en a parlé à l'ALAC. Et je pense que l'on devrait davantage évoquer ce sujet. Mais je pense de toute façon que le moment est venu et qu'il faut que nous cadrions en quelque sorte ce sujet et que l'on prenne note des différentes statistiques en la matière. Car vraiment, je pense qu'il faudra agir en la matière.

BETH BACON

Merci Nigel. Alors la principale conclusion que l'on a tirée du rapport — Gemma a posé la question, eh bien, je pense que la conclusion, c'est que c'est très compliqué et qu'il est difficile d'identifier ce qui attire les entités malveillantes.

Pour rebondir sur ce que Nigel a dit, comment tirer parti de cela en tant que ressource ? Comment tirer parti de ces données ? Eh bien, cela revient à nouveau au cadrage. Et lorsqu'on se penche sur les prochaines étapes liées à l'utilisation malveillante du DNS, eh bien, il faudra bien cadrer notre approche et cibler un problème que l'on pourra résoudre. Cela montre la complexité de cette question et cela montre l'importance pour nous d'être ciblés, précis. Lorsqu'on lance des processus d'élaboration des politiques, il faut vraiment poser une question très claire. Peut-être qu'on a trois questions, mais on en traite une à la fois.

Il ne s'agit pas de vider l'océan à la petite cuillère. Il s'agit de vraiment identifier un problème et répondre à ce problème de façon ciblée. Voilà pour moi la conclusion principale de ce rapport et c'est ce qui va cadrer notre approche à la CPH : vraiment comprendre la complexité, avoir des données précises et ensuite vraiment cibler notre approche.

NICO CABALLERO Merci Beth. J'ai le Japon, puis l'Inde.

TOMONORI MIYAMOTO Merci de nous donner la possibilité de parler avec la CPH. J'ai déjà parlé de la question de l'utilisation malveillante du DNS, mais j'aimerais y revenir.

Je pense que le rapport INFERMAL évoque la question que la vérification des données d'enregistrement et de l'identité de la personne au moment de l'enregistrement réduit de 60 % les utilisations malveillantes. Mais ce type de contrôle, eh bien, est utile, mais génère beaucoup de coûts supplémentaires.

OWEN SMIGELSKI Ce n'est pas tant le problème du coût supplémentaire, car, s'il y a un nouveau client, eh bien, évidemment, il faut passer par une procédure de vérification, notamment avec une adresse email seulement. Donc il faudrait changer le calendrier pour cela. Mais c'est plutôt une question d'utilisateur client ou d'expérience utilisateur. C'est négatif, car si vous avez une formidable idée que

vous voulez enregistrer un nom de domaine, eh bien, vous devez passer par tout ce processus. Et il y a un équilibre à ménager entre l'immédiateté de l'enregistrement d'un nom de domaine et la vérification, car on ne veut pas porter préjudice à tous les utilisateurs qui utilisent ces outils de façon licite avec un très petit pourcentage de personnes qui ont des utilisations malveillantes.

Je sais que Namecheap a vécu une campagne de fraude, il y a peu. Et si vous allez sur le forum Reddit qui concerne Namecheap, eh bien, vous constaterez qu'il y a beaucoup de plaintes, car des personnes se sont plaintes que leur nom de domaine avait été clôturé. Donc on avait pris cette décision commerciale à l'époque, mais ça peut vraiment perturber les activités de beaucoup de clients légitimes.

NICO CABALLERO L'Inde.

SUSHIL PAL Merci d'avoir clarifié de nombreux points. Oui, il y a une corrélation, et pas de relation de cause à effet. Alors, à l'instar du Japon, je pense que l'écosystème est complexe et il est difficile d'identifier ce qui attire les entités malveillantes.

Je pense que ce n'est pas une question d'attractivité du nom de domaine ou d'un autre attribut. C'est plutôt les avantages qu'il peut tirer d'enregistrer un nom de domaine en particulier. Donc moi, je pense que ce rapport montre qu'il y a une corrélation entre

les incitatifs économiques ou les API. Bloquer les enregistrements groupés, ça ne va rien résoudre. Ça ne va pas résoudre le problème. Et même si l'on vérifie les identités des demandeurs par le biais d'une IA, eh bien, ça ne résoudrait pas le problème, je pense.

Bon, peut-être que ceux qui gèrent les demandes pourraient fournir des informations au CTO de l'ICANN. S'il peut trouver une relation de cause à effet, eh bien, cela pourrait être utile.

Et je salue également les mesures prises par les bureaux d'enregistrement pour contenir ou réduire les noms de domaine malveillants. Et j'aimerais que vous nous disiez si ce pouvait être acceptable pour les bureaux d'enregistrement d'être obligés de dresser un rapport quant aux utilisations malveillantes de noms de domaine.

OWEN SMIGELSKI

Je ne sais pas si les bureaux d'enregistrement doivent signaler les abus du DNS à l'ICANN. Cela va créer beaucoup de charges administratives chez nous. Nous avons 20 millions de noms de domaine. Alors s'il y a 2000 bureaux d'enregistrement qui signaleraient tout cela à l'ICANN, je pense que ce serait un processus considérable pour traiter tout cela. Et nos systèmes ne sont même pas conçus pour cela. On ne peut même pas faire une recherche pour savoir quels sont les noms de domaine malveillants sur notre plate-forme.

Je sais qu'il y a NetBeacon, par exemple, qui peut un peu agir en la matière. ICANN peut le faire également. Ce sont des ressources qui sont utiles. Mais il serait difficile d'avoir les données provenant directement des bureaux d'enregistrement.

NICO CABALLERO

Le Japon, vous vouliez revenir ? Non. Vous avez toujours la parole, chers membres du GAC. Je ne vois pas d'autre demande de prise de parole à ce stade. Je vais donner la parole à M. Michele Nylon.

MICHELE NEYLON

Merci Nico. Alors on manque un élément ici. On ne peut pas commettre des abus avec le nom de domaine seul. Il faut le lier à une infrastructure. Il faut le lier à un système d'hébergement. Les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre ont des contrats avec l'ICANN. Et donc vous soumettez vos problèmes à nous et seulement nous, alors qu'en fait, nous, on ne peut pas résoudre les problèmes qui touchent au reste de l'infrastructure, au reste de l'écosystème. Il faut aller au-delà du simple nom de domaine. C'est toute l'infrastructure -- tout l'écosystème qui fait l'objet d'une utilisation malveillante.

Alors moi je suis un peu interloqué de constater que les représentants des gouvernements ici se concentrent sur la réglementation d'un Internet ouvert et libre. Et on ne parle pas de la liberté d'expression et des droits humains. Il serait bon que les représentants des gouvernements préservent l'équilibre. Ces

entreprises ont prospéré en ligne, car elles étaient en mesure de le faire de façon libre. Si vous surréglementez l'espace, vous allez tuer l'innovation.

NICO CABALLERO Merci Michele. La parole est toujours à ceux qui la souhaitent. L'Australie.

INGRAM NIBLOCK Ingram Niblock pour l'Australie.

Pour rebondir sur l'orateur précédent, oui, nous avons une approche holistique pour ces problèmes. L'Australie, récemment, a annoncé des sanctions contre un fournisseur d'hébergement.

Nous voulons alors parfois éviter de sanctionner certains acteurs, mais, parfois, c'est la seule option qui s'offre à nous.

NICO CABALLERO D'autres personnes souhaitent prendre la parole ? Personne en ligne, personne dans la salle. Donc je vais donner la parole au monsieur qui se trouve là-bas. Vous pouvez trouver un micro et vous exprimer.

DEAN MARKS Dean Marks de l'IPC.

Deux questions à l'endroit de la CPH. Vous parlez des temps d'atténuation des utilisations malveillantes du DNS et de la

rapidité de cette réponse. C'est utile. Mais est-ce que c'est toujours des réactions au signalement d'utilisation malveillante ou à des requêtes ? Ou alors ce sont des réactions à des utilisations malveillantes que vous avez identifiées vous-même.

Puis à propos d'une autre question. Si ce processus d'élaboration de politique est trop vaste, eh bien, cela va prendre trop de temps et prendre des années. Donc, il faudrait cibler davantage notre approche. Mais c'est un problème d'une grande complexité. Et je me demande si nous avons réfléchi au partage de bonnes pratiques. Pas des politiques, pas des mandats, mais plutôt le partage de bonnes pratiques entre les bureaux d'enregistrement de ccTLD et les opérateurs de registre de ccTLD et la communauté, pour savoir ce qui fonctionne ou non.

Et vous l'avez dit à juste titre. Si les criminels sont conscients de cela, eh bien, si le plafond est 50, ils vont tout simplement demander 49. Donc oui, peut-on partager volontairement des bonnes pratiques au sein de la communauté de l'ICANN ?

OWEN SMIGELSKI Je vais tenter de répondre à cela en 30 secondes. Oui, on fait bien plus que de recueillir les plaintes. Il y a de l'apprentissage automatique. Il y a également du partage d'information. Il y a des groupes au sein des parties contractantes qui partagent des échanges. Il y a des échanges sur Signal. Donc on fait beaucoup en coulisse. Ce n'est peut-être pas public, mais le problème, c'est que ces efforts n'impliquent que ceux qui y participent. Donc si on

lançait des PDP ciblés, eh bien, l'on pourrait sans doute, en un an, avoir des résultats.

NICO CABALLERO Merci. Je dois clore cette session questions-réponses. On doit clore la réunion. Merci Beth, Owen, Sarah, Catherine, et bien sûr Nigel. Merci de vos questions. Merci de votre participation. Arrêtons-nous ici et buvons une bonne tasse de café et l'on se retrouve à 10 h 30. La séance est levée.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]